

Bulletin de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique

Volume 16, numéro 2

ISSN 1183-6490

Juin 2006

MOT DU PRÉSIDENT

Au moment où vous lirez ces lignes, la **Commission** de la culture sur le **patrimoine religieux** du **Québec**, présidée par Bernard Brodeur et Daniel Turp, aura probablement déposé son rapport.

Contiendra-t-il, pour les archives religieuses, plus que des vœux pieux ? En tout cas, la SCHEC aura fait entendre sa voix, en complète solidarité avec les principales associations, centres ou groupes de recherche, représentant largement la communauté des historiens et des historiennes du Québec, et avec l'Association des archivistes du Québec. Notre Société aura été au cœur d'une action visant à alerter les pouvoirs publics en déposant un mémoire intitulé : « Le sort des archives religieuses au Québec, les historiens sont inquiets ». Au mois de janvier, épaulé par Mélanie Lanouette, secrétaire de la SCHEC, Brigitte Caulier, directrice du Centre interuniversitaire d'études québécoises (Laval) et Marc Vallières, président de l'Institut d'histoire de l'Amérique française, j'ai eu l'honneur de défendre ce mémoire devant les membres de la commission.

Dans toute la question du patrimoine religieux, il nous semblait que l'attention avait été en priorité dirigée vers le patrimoine immobilier et artistique, et très secondairement vers le patrimoine archivistique. J'espère que la consultation gouvernementale aura été l'occasion d'élargir la perspective pour inclure clairement l'ensemble des archives religieuses, toutes confessions, toutes périodes, toutes institutions confondues dans la notion de patrimoine religieux du Québec.

Pendant des siècles, dans les paroisses, dans les diocèses, dans les communautés religieuses,

dans les institutions rattachées aux différentes confessions religieuses du Québec, des personnes de grande valeur ont travaillé à la préservation d'un patrimoine archivistique exceptionnel. Or ce trésor de papier est tout aussi menacé que les bâtiments et les œuvres d'art. Le personnel religieux est vieillissant, et de moins en moins nombreux. Les ressources, plus rares, sont tout naturellement dirigées vers les charges administratives, les besoins caritatifs, les responsabilités pastorales. Des décisions devront être prises. Des archives regroupées, déplacées, réparties. Cela doit se faire dans les meilleures conditions, en s'assurant qu'aucun document d'importance ne soit détruit, en s'assurant que les conditions de préservation soient adéquates, en s'assurant que les archives soient accessibles, ce qui signifie qu'elles doivent demeurer au Québec, si possible au sein même des régions de leur sédimentation initiale.

La situation est peut-être plus inquiétante que dans le cas du patrimoine immobilier. En effet, un bâtiment est une entité bien tangible, d'emblée investie par le regard public qui a une tendance naturelle à se l'approprier. Les archives au contraire sont dispersées, soustraites au regard, méconnues en général de l'opinion et même souvent des institutions mêmes qui les produisent. Les archives sont des traces très discrètes, trop discrètes, qui toujours sont menacées par l'effacement le plus souvent involontaire.

Or, les archives religieuses constituent et constitueront pour les générations futures de chercheurs des matériaux essentiels pour bien comprendre non seulement l'histoire religieuse, mais aussi l'histoire sociale, économique, culturelle, politique et intellectuelle du Québec.

Il y va donc de la qualité du rapport que les Québécois et les Québécoises pourront entretenir avec leur passé, et par conséquent de la manière dont ils seront en mesure de se déterminer en tant que citoyens et citoyennes.

Rappelons pour finir les principales recommandations de notre rapport :

- Que les archives religieuses soient considérées comme le patrimoine collectif des Québécois et des Québécoises. Par là, nous ne nous prononçons nullement sur le statut juridique des documents. Nous voulons dire que le soutien de l'État à la conservation des archives religieuses est justifiée par le rôle social très étendu que les Églises ont assumé au cours de l'histoire. L'histoire que racontent les archives

religieuses du Québec est largement celle de notre collectivité.

- Qu'un groupe de travail réunissant des archivistes, des chercheurs ainsi que des représentants de l'État et des Églises élabore une stratégie nationale pour assurer la préservation et l'accessibilité des archives religieuses du Québec.
- Que l'on conduise, sous la supervision de ce groupe de travail, une enquête visant à établir un portrait détaillé de la situation des archives religieuses au Québec.

Bon été à tous et au plaisir de vous rencontrer à Sherbrooke à l'automne !

Ollivier Hubert, président

Le rapport de la Commission de la culture sur l'avenir du patrimoine religieux au Québec, juin 2006 (extraits : <http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature2/commissions/cc/index.shtml>)

1.2 Accorder la priorité à l'inventaire des archives religieuses et des orgues

Les membres de la Commission considèrent que les archives religieuses méritent un traitement particulier. En effet, les travaux de la Commission ont permis de constater que la protection, la mise en valeur et l'accessibilité des archives religieuses varient énormément d'une région à l'autre du Québec. De plus, les archives religieuses étant privées, il importe donc d'établir un dialogue fécond avec leurs propriétaires afin de maximiser les ressources qui leur seront consacrées.

Un comité des archives religieuses, composé d'archivistes, d'historiens et d'utilisateurs, provenant des corporations ecclésiastiques et religieuses, des communautés religieuses et de la société civile, devrait être formé, en collaboration avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec, pour conseiller le ministère de la Culture et des Communications sur les actions à prendre en cette matière. Pour accomplir adéquatement son mandat, ce comité devra déterminer quels fonds d'archives

religieuses revêtent une grande valeur patrimoniale. Il aura également besoin d'un portrait de la situation des archives religieuses afin de recommander les actions à prendre à court, à moyen et à long termes.

Pour cette étape, il y aurait lieu de donner un mandat additionnel aux personnes chargées de dresser l'inventaire du patrimoine mobilier. En effet, comme elles sillonneront toutes les régions du Québec, il serait pertinent de leur demander de colliger un certain nombre d'informations sur les archives religieuses qui y sont conservées (l'état général, l'état de conservation, l'accessibilité, etc.). Ces données permettront ensuite au comité des archives religieuses de déterminer les priorités et d'élaborer une stratégie d'intervention cohérente et efficace. Le but étant de faire connaître, de protéger et de transmettre les archives religieuses.

Recommandation n° 5. La Commission recommande que le nouveau conseil du patrimoine religieux du Québec forme, en collaboration avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec, un comité des archives

religieuses pour établir, dans les meilleurs délais, un inventaire des archives religieuses et élaborer une stratégie d'intervention cohérente et efficace dans le but de connaître, de protéger et de transmettre les archives religieuses.

Recommandation n° 16 : La Commission recommande que, dorénavant, une partie des subventions versées par le nouveau conseil du patrimoine religieux du Québec soit réservée à :

1. la mise en valeur, l'animation et l'accessibilité aux bâtiments religieux;
2. la mise en valeur des biens mobiliers et des collections d'art sacré qui sont conservés dans nos musées;
3. la mise en valeur, la diffusion et l'accessibilité aux archives religieuses;
4. la mise en valeur et la diffusion du patrimoine religieux immatériel, en particulier celui des communautés religieuses

SÉMINAIRE ANNUEL DE LA SCHEC (5 MAI 2006) : *Les défis normatifs du pluralisme religieux au Canada, d'hier à aujourd'hui*

Animé par Claude Gélinas, professeur à la Faculté de théologie, d'éthique et de philosophie de l'Université de Sherbrooke, ce séminaire invitait à s'interroger sur les interactions entre laïcité, normativité religieuse et normativité juridique. Le propos consistait en une réflexion historique et anthropologique sur les modalités d'action de l'État canadien en matière de régulation de la diversité culturelle. S'alimentant en partie dans l'actualité récente (jugement de la Cour suprême sur le port du *khirpan*, controverses autour des tribunaux islamiques...) et tablant sur la diversification culturelle croissante du Canada depuis les années 1970, Claude Gélinas s'interroge sur les rapports entre politique et religion. Cette problématique est d'ailleurs au cœur des activités du SoDRUS (Groupe de recherche Société, Droit et Religion de l'Université de Sherbrooke), groupe de recherche interdisciplinaire dont Claude Gélinas assume la direction.

Après un rappel historique sur la gestion étatique de la diversité culturelle, C. Gélinas a mis en exergue la tradition de neutralité religieuse préconisée par l'État canadien depuis le 18^e siècle. La diversification ethnoculturelle du Canada va mettre à l'épreuve cette tradition de non-interventionnisme étatique en matière de religion. Depuis les années 1960-1970, un nombre croissant d'immigrants proviennent de l'Asie ou de l'Afrique. Issus des traditions religieuses jusqu'alors sous-représentées au Canada (musulmans, hindous, sikhs...), ces immigrants modifient substantiellement le panorama ethnoculturel du Canada. À la faveur de la

politique trudeauiste sur le bilinguisme et le multiculturalisme, ces immigrants se regroupent au sein de communautés structurées, revendiquant le droit de se doter d'institutions culturelles leur étant propres, et la mise en place d'une normativité conforme à leurs traditions religieuses, d'où les tensions avec celle du groupe majoritaire, massivement judéo-chrétien. Pour gérer cette diversification culturelle et religieuse, l'État a jusqu'ici eu recours à la voie judiciaire, privilégiant l'adoption de solutions pragmatiques. C'est à l'aide de la notion d'accommodement raisonnable que l'État et les tribunaux se sont efforcés de solutionner les enjeux normatifs suscités par la diversification culturelle du pays. Selon C. Gélinas, ce recours privilégié à la voie judiciaire représente un cul-de-sac. Cette «judiciarisation de la religion» a plusieurs conséquences fâcheuses : (1) elle crée des compromis qui ne rendent personne parfaitement heureux; (2) les citoyens ont le sentiment de ne pas être impliqués dans la prise de décision, ce qui peut contribuer à nourrir la méfiance, le ressentiment et la violence de la «majorité silencieuse». Pour C. Gélinas, la solution passe par la révision d'un cadre normatif «pensé» en fonction des traditions judéo-chrétiennes.

Se livrant à une étude de cas très précise – les mariages arrangés au Canada –, C. Gélinas analyse les enjeux normatifs, dans leur épaisseur juridique et anthropologique. Distinguant les mariages arrangés (tolérés) des mariages forcés (théoriquement interdits), il aborde divers

enjeux, dont la liberté de choix des époux, la « qualité » de leur consentement et le rôle joué par la famille dans ces mariages. Tablant à juste titre sur la notion de relativisme culturel, il rappelle que, dans de nombreuses cultures, mariage et amour ont peu en commun. En Asie et en Afrique, comme jadis en Occident, le contrôle parental sur le mariage répond à des impératifs économiques (transmission de patrimoines), sociaux (alliances entre familles), et culturels (pérennité et cohésion sociale du groupe ethnoculturel...). Le mariage arrangé joue donc un rôle fondamental dans les stratégies économiques des familles immigrantes, crucial dans les stratégies identitaires des communautés immigrantes.

Ces mariages arrangés posent diverses questions de nature éthique et politico-légale. Comment l'État peut-il concilier interventionnisme étatique et respect de la Charte des droits et libertés (droits collectifs vs droits individuels)? En légiférant en matière de mariages arrangés, notamment en statuant juridiquement sur la « qualité » du consentement des époux, l'État canadien ne risque-t-il d'abandonner sa traditionnelle neutralité en matière religieuse, de compromettre la pérennité et la cohésion des communautés immigrantes, de favoriser la ghettoïsation des communautés immigrantes ou de favoriser la « clandestinisation » des mariages arrangés?

Pour Claude Gélinas, l'État canadien devrait maintenir sa tradition de non-interventionnisme en matière de religion afin de respecter la liberté religieuse des individus et des groupes. Comme solutions : comprendre la signification des mariages arrangés de même que les tenants et aboutissants de cette institution pour la survie culturelle des communautés immigrantes, favoriser le dialogue interculturel, favoriser l'éducation des immigrants, créer des forums de diverses natures, facilitant ainsi la compréhension mutuelle.

Frédéric Barriault
Université Laval

<p>CIEQ Centre interuniversitaire d'études québécoises</p> <p>Plusieurs domaines de recherche</p>	<p>Un lieu de formation et d'échanges intellectuels Une expérience collective d'interdisciplinarité</p> <p>Espace-économie-société Populations, âges de la vie et transmission Cultures religieuses Institution Réseaux et mouvements sociaux</p>
<p>L'Atlas historique du Québec Une collection novatrice, scientifique, éducative et culturelle, s'adressant au grand public</p>	
<p>Présent à l'Université du Québec à Trois-Rivières et à l'Université Laval, le CIEQ est reconnu par le FQRSC.</p> <p> Venez nous visiter !</p> <p>www.cieq.ulaval.ca www.cieq.uqtr.ca</p>	

LE PROCHAIN CONGRÈS
MAISON DES MISSIONNAIRES DE MARIANHILL
2075, chemin Sainte-Catherine, Sherbrooke (à deux pas de l'Université de Sherbrooke)
29-30 septembre 2006
« PRÉSENCE ET ACTION DES LAÏCS »

PROGRAMME DU 73^E CONGRÈS

Vendredi 29 septembre 2006

8h30 Inscription

9h Mot de bienvenue

9h10 à 10h40 La jeunesse, ses mouvements, ses activités

Présidente : Lucia Ferretti, Université du Québec à Trois-Rivières

Caroline Manseau Université de Sherbrooke
Soldats du Christ... à la prière! Une exploration de la socialisation religieuse chez les acéjistés (1904-1931)

Michel Bock Université d'Ottawa
*Laïcisation et dénationalisation
Les mouvements de jeunesse franc-ontariens durant les années 1960*

Olivier Ménard Université de Sherbrooke
L'implication du clergé et des laïcs dans les ciné-clubs étudiants au Québec, 1949-1970

10h40 Pause

11h00 à 12h00 Rites et pèlerinages

Président : NiveVoisine

Françoise Deroy-Pineau Université de Montréal
Du petit frère au grand Oratoire. Une affaire de laïcs

Denis Gagnon Collège universitaire de Saint-Boniface
*Un catholicisme métissé de chamanisme.
L'impact des missions du XIXe siècle sur la formation du catholicisme mamit innuat*

12h00 à 14h00 Repas

14h00 à 15h30 L'intellectuel laïc

Président : Jean-Philippe Warren Université Concordia

Dominique Marquis Université du Québec à Montréal
Être journaliste catholique au XXe siècle, un apostolat. Les exemples de Jules Dorion, Omer Héroux et Eugène l'Heureux

Dominique Foisy-Geoffroy, Université Laval
Clercs et laïcs dans la vie intellectuelle du Québec des années 1950. L'affaire Dion et O'Neill

É.-Martin Meunier Université d'Ottawa
La contribution des laïcs au changement social. Transferts religieux et traduction culturelle : catholicité, France et Canada français durant les années 1950

15h30 Pause

16h00 Assemblée générale annuelle

17h00 Coquetel
Spécialités des Cantons-de-l'Est

18h00 Repas dans un restaurant de la ville

Samedi 30 septembre 2006

8h30 Visite de l'Abbaye de Saint-Benoît du Lac

10h20 Yvan Coutier, Université de Sherbrooke
L'implication de laïcs à Saint-Benoît-du-Lac. Les Montées, les Amis, les Oblats

10h50 Clôture du congrès

**CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE
D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE (SCHEC)**

**Tenue le vendredi 29 septembre 2006, à 16 heures, à la Maison des missionnaires de Marianhill
2075, chemin Sainte-Catherine, Sherbrooke**

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du vendredi 23 septembre 2005
3. Rapport du président
4. Rapport de la trésorière
5. Nomination du vérificateur
6. Rapport de la directrice de la revue
7. Rapport du responsable du congrès 2006
8. Rapport de la responsable du congrès 2007
9. Divers
10. Levée de l'assemblée



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique (SCHEC)
tenue le vendredi le 23 septembre 2005, à 18h, au Grand Séminaire de Montréal
2065, rue Sherbrooke Ouest, Montréal

Étaient présents :

Frédéric Barriault
Manon Bussièrès
Brigitte Caulier
Suzanne Clavette
Valéry Colas
Lucia Ferretti
Janice Harvey
Ollivier Hubert
Christine Hudon
Serge Gagnon
Marc Lacasse

Claudette Lacelle
Mélanie Lanouette
Guy Laperrière
Jean LeBlanc
Marguerite L'Écuyer, c.n.d.
Dominique Marquis
Jocelyne Murray
Sherry Olson
Louis Rousseau
Jean Roy
Raymonde Sylvain, c.n.d.

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Brigitte Caulier, appuyée par Jocelyne Murray, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du vendredi 24 septembre 2004

Sur proposition de Louis Rousseau, appuyé par Mélanie Lanouette, le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 septembre 2004 est adopté à l'unanimité.

3. Rapport du président

Ollivier Hubert résume les activités de la SCHEC.

- Il remercie les membres du conseil d'administration qui quittent : Christine Hudon, Marc Lacasse, Lucien Lemieux, Jocelyne Murray et Louis Rousseau.
- Le séminaire du mois de mai se maintient. En mai 2005, la SCHEC a reçu Mélanie Lanouette qui a donné une conférence présentant les résultats de sa thèse de doctorat. Le sujet du prochain séminaire n'est pas encore déterminé.
- En ce qui concerne les congrès, la SCHEC a trouvé son rythme de croisière avec une journée de présentations et une visite le lendemain.
- La revue *Études d'histoire religieuse* se porte bien.
- Le bulletin, qui paraît deux fois l'an, est préparé par Mélanie Lanouette.
- Une bibliographie des ouvrages et des articles sur l'histoire religieuse du Québec et du Canada français est maintenant disponible sur le site Internet de la Société. Elle a été réalisée par Christine Hudon et Alexandre Bradette. On retrouve aussi sur le site Internet des informations sur les congrès et les numéros récents de la revue. On mentionne le projet de numérisation des anciens numéros.
- Les membres sont invités à devenir des promoteurs actifs de la SCHEC, en mentionnant le lien vers le site Internet dans leur signature, en faisant du bouche à oreille sur la revue, etc.
- Le CA s'est mobilisé autour de la question des archives religieuses, leur accessibilité et leur mise en valeur. La SCHEC a par ailleurs déposé un mémoire à la Commission de la Culture dans le cadre d'une consultation générale sur le patrimoine religieux du Québec. Rédigé par Ollivier Hubert et Jean-Marie Fecteau (IHAF), ce mémoire appuie celui de l'Association des archivistes de Québec. Il comprend trois recommandations : 1) faire reconnaître les archives religieuses comme partie prenante du patrimoine collectif

québécois, 2) mettre sur pied un groupe de travail pour élaborer une stratégie nationale; 3) conduire une enquête visant à établir un portrait détaillé de la situation des archives religieuses. Une fois présenté et soutenu devant la Commission, le mémoire pourra être consulté à partir du site Internet de la SCHEC.

4. Rapport de la trésorière

La trésorière, Manon Bussièrès, présente le rapport financier de la section française de la SCHEC, qui a été vérifié par la firme comptable Levasseur C.A. Inc.

Pour 2005, les recettes ont été de 8 408\$ et les dépenses, de 9 501\$. Au 31 août 2005, la Société avait en caisse 22 223\$. Les membres s'interrogent sur l'excédent des dépenses sur les revenus. La trésorière explique qu'une dépense supplémentaire a été encourue pour l'embauche d'un assistant dans la réalisation de la bibliographie.

D'autres se demandent encore si le nombre de membres a diminué. Jean Roy mentionne l'importance de considérer la Société telle qu'elle est maintenant, et non pas en fonction de ce qu'elle était il y a quatre ans. Il explique que les rappels ne seront plus aussi nombreux auprès des membres qui ne paient pas leur cotisation. Il précise également que des revenus non comptabilisés sur le rapport financier sont non négligeables dans l'aide que reçoit la Société : l'UQTR qui contribue financièrement aux envois postaux aux membres, le CIEQ qui offre une aide technique et une expertise, etc. À ce sujet, Louis Rousseau souligne que la Société, par l'entremise du CIEQ, bénéficie d'un appui publicitaire de grande qualité.

5. Nomination du vérificateur

Louis Rousseau propose que la firme comptable Levasseur C.A. Inc. soit à nouveau nommée pour la vérification financière. Brigitte Caulier appuie la proposition, qui est adoptée à l'unanimité.

6. Rapport de la directrice de la revue

La directrice, Lucia Ferretti, présente son rapport. Elle souligne l'implication de l'équipe qui travaille à la production du volume annuel. Elle signale que le volume 71 fut cependant plus difficile à réaliser que les deux ou trois volumes précédents. Des solutions seront apportées pour pallier aux problèmes rencontrés : organiser le congrès annuel en pensant à la revue et encourager plus vivement les auteurs de communications à soumettre un article à la revue de la Société en premier lieu.

Suit une discussion sur le nombre d'articles qui devraient être publiés dans chacun des numéros. Certains se demandent si on ne devrait pas privilégier les textes centrés sur la thématique du congrès, tandis que d'autres sont plutôt en faveur d'une plus grande ouverture.

7. Rapport du responsable du congrès 2005

Le responsable du congrès, Ollivier Hubert, remercie Michèle Dagenais et Janice Harvey, co-organisatrices du congrès, Marc Lacasse, Caroline Truchon et Émilie Lapierre Pintal pour leur apport précieux à la bonne marche du congrès. Il remercie enfin les organismes suivants pour leur appui : le Département d'histoire de l'Université de Montréal, le CIEQ et le Grand Séminaire de Montréal.

Plus de 55 personnes se sont inscrites et ont assisté aux conférences.

8. Rapport de la responsable du congrès 2006

Christine Hudon, responsable du congrès 2006, s'adjoint comme collaborateurs Guy Laperrière et Louise Bienvenue. Le Congrès se tiendra à Sherbrooke les 22 et 23 septembre et il aura pour thème « La place et le rôle des laïcs dans l'Église ».

9. Élection du nouveau CA

De nouveaux membres ont été élus au conseil d'administration, pour remplacer les départs : Frédéric Barriault, Claude Gélinas, René Hardy, Denise Maltais et Dominique Marquis. Ils s'ajoutent à Ollivier Hubert, Janice Harvey, Jean Roy, Manon Bussièrès, Mélanie Lanouette et Yvan Cloutier.

Le conseil d'administration se réunira plus tard au cours de la journée pour former le nouvel exécutif.

10. Divers

Aucun sujet n'est traité au point Divers.

11. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 18h30.

Mélanie Lanouette, secrétaire



Université du Québec à Trois-Rivières

Ce Bulletin est une gracieuseté de l'Université du Québec à Trois-Rivières et a été préparé par Frédéric Barriault et Jean Roy (jean.roy@uqtr.ca); mis en page par Doris Leblanc
Secrétariat de la SCHEC

Département des sciences humaines, UQTR
3351, boulevard des Forges, C.P. 500
Trois-Rivières QC G9A 5H7